



RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1971 B 00054

Numéro SIREN : 871 800 546

Nom ou dénomination : BDO Nantes

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2013 sous le numéro de dépôt 9888

BDO NANTES  
Société à responsabilité limitée  
Société d'expertise comptable et de commissaire aux comptes  
au capital de 278 496 euros  
Siège social : 7 allée Alphonse Fillion  
44120 VERTOU  
871 800 546 RCS NANTES

Déposé au Greffe

le 11 SEP. 2013

sous le N° 9888

RCS N

71 B54

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE  
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU 1<sup>ER</sup> MARS 2013

L'an deux mille treize,

Le 1<sup>er</sup> mars,

A 10 Heures,

Les associés de la société BDO NANTES, société à responsabilité limitée au capital de 278 496 €, divisé en 17 406 parts de 16 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à BDO ATLANTIQUE, 9 rue de la Filandière, 85500 LES HERBIERS, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Les associés présents ou représentés possédant ainsi 17.406 parts, sur les 17 406 parts sociales existantes, l'Assemblée Générale est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice BRANGEON, cogérant associé.

La Société IN EXTENSO AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée est absente et excusée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination de Monsieur Rémy POUPIN en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Benoît LEGENDRE, de Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE et de Monsieur Fabrice BRANGEON, cogérants démissionnaires,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Rémy POUPIN, demeurant 10 rue de l'Arceau, 85500 LES HERBIERS en qualité de gérant à compter du 1<sup>er</sup> mars 2013, en remplacement de Monsieur Benoît LEGENDRE, de Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE et de Monsieur Fabrice BRANGEON, démissionnaires de leurs fonctions de gérant.

L'Assemblée Générale décide de dispenser Monsieur Benoît LEGENDRE, Monsieur Jean-Philippe CHAUVIERE et Monsieur Fabrice BRANGEON de l'exercice de leur préavis tel que prévu par les statuts, et décide que leur démission prend effet au 1<sup>er</sup> mars 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant Président de séance, et le nouveau Gérant.

Rémy POUPIN

« Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Fabrice BRANGEON

Benoît LEGENDRE

Jean-Philippe CHAUVIERE